



**2015/2063(INI)**

28.9.2015

## **AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes  
(2015/2063(INI))

Rapporteur pour avis: Angel Dzhambazki

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que la déclaration de Paris, adoptée par les ministres de l'éducation de l'Union européenne le 17 mars 2015, préconise un renforcement de la coopération entre les États membres en faveur d'un cadre pour l'égalité des chances, le respect de la dignité humaine, la liberté, et notamment la liberté d'expression, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité, l'état de droit, l'inclusion sociale et la citoyenneté active à travers le développement personnel et l'éducation à tous les niveaux, en particulier pour les personnes issues de milieux défavorisés; rappelle que l'Union est tenue d'assurer le respect des droits et libertés fondamentaux ainsi que la sécurité de ses citoyens, conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et notamment la liberté d'expression et d'information, la liberté de rassemblement et d'association et le respect de la diversité linguistique, culturelle et religieuse;
2. considère que la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes s'inscrit dans une série de mesures recouvrant de nombreux domaines visant à promouvoir la sécurité, la justice et l'égalité pour tous; réaffirme que, parmi d'autres facteurs pouvant favoriser la radicalisation et le recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes, figurent notamment l'inégalité, la marginalisation, l'exclusion sociale et la difficulté d'accès à un enseignement de qualité;
3. souligne qu'il est important d'investir dans des programmes d'apprentissage tout au long de la vie comprenant des actions de prévention contre la radicalisation ou servant d'instrument privilégié de déradicalisation au niveau individuel;
4. fait observer que la prévention du terrorisme et la lutte contre toutes les formes de radicalisation font partie des principales priorités du programme européen en matière de sécurité, mais regrette que, malgré les réformes récentes, l'Europe reste incapable de réagir adéquatement à ces nouveaux défis; insiste, dès lors, sur la nécessité d'une stratégie multidimensionnelle dans la lutte contre les causes culturelles, économiques, sociales et politiques profondes qui favorisent le terrorisme; souligne le rôle primordial de l'identification précoce des personnes susceptibles d'être exposées à la radicalisation, et insiste sur le fait que les institutions sociales et éducatives compétentes doivent se voir doter, par la voie de formations, des moyens nécessaires à cette tâche; met l'accent sur la nécessité d'engager la responsabilité de chacun des acteurs dans la prévention de la radicalisation, que ce soit au niveau local, national, européen ou international; rappelle le rôle fondamental du dialogue et de la coopération entre tous les acteurs de l'enseignement tant formel que non formel (par exemple, les familles, les parents, les enseignants et les associations), ainsi que de la culture et du sport; attire l'attention sur l'importance de la formation des enseignants qui peuvent faire figure de modèles positifs et de source d'inspiration, des politiques sociales et de celles en faveur de la jeunesse, d'activités récréatives diversifiées, de l'apprentissage tout au long de la vie et du dialogue interconfessionnel et interculturel pour la prévention de la radicalisation menant à un extrémisme violent;

5. note qu'il importe de permettre aux enseignants de s'opposer activement à toutes les formes de discrimination et de racisme; note le rôle essentiel joué par l'éducation et par les enseignants compétents et compréhensifs pour renforcer les liens sociaux et susciter un sentiment d'appartenance, développer les connaissances, les compétences et les aptitudes, transmettre les valeurs fondamentales, renforcer les compétences sociales, civiques et interculturelles, l'esprit critique et la compréhension des médias, mais aussi pour aider les jeunes, en étroite collaboration avec leurs parents et leurs familles, à devenir des membres actifs, responsables et ouverts de la société; souligne que les écoles peuvent renforcer la capacité de résistance de leurs élèves à la radicalisation en leur offrant un environnement sûr et en leur donnant du temps pour débattre de questions controversées et sensibles et les étudier; rappelle que les adolescents, en particulier, représentent l'une des catégories les plus exposées puisqu'ils se trouvent dans une période sensible de leur vie où ils forment leur système de valeurs, où ils cherchent à donner un sens à leur vie, tout en étant très vulnérables et susceptibles d'être manipulés; rappelle qu'il est possible de radicaliser tant des groupes que des personnes, et reconnaît qu'il peut y avoir des différences entre ces deux formes de radicalisation, qui peuvent dès lors nécessiter des réponses différentes; rappelle que le rôle de la société consiste à proposer aux jeunes de meilleures perspectives et à les aider à trouver un but dans leur vie, notamment grâce à une éducation et une formation de qualité; souligne que les établissements d'enseignement ont pour rôle d'apprendre aux jeunes à reconnaître et à gérer les risques et à faire des choix plus sûrs, mais aussi de favoriser un sentiment fort d'appartenance, de communauté, de compassion, de soutien et de responsabilité vis-à-vis d'autrui; insiste sur la nécessité d'exploiter les différentes possibilités offertes par l'enseignement professionnel et l'enseignement universitaire pour exposer les étudiants aux différentes identités nationales, régionales, religieuses et ethniques en Europe;
6. fait observer que les jeunes sans emploi ni possibilités sont peu occupés et donc plus vulnérables et plus susceptibles d'être séduits par le caractère excitant en apparence du recrutement par des organisations terroristes;
7. souligne que les mesures visant à combattre la radicalisation doivent également se focaliser sur l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés vulnérables, promouvoir la participation des communautés par le dialogue, encourager et cultiver la citoyenneté active et renforcer le rôle des organisations de la société civile locales; invite la Commission et les États membres à échanger les bonnes pratiques, à formuler des recommandations et à développer des réseaux aux niveaux local, national et européen afin d'apporter une réponse sociale positive face à la radicalisation selon ces principes;
8. souligne que les premiers stades de la radicalisation se manifestent par un phénomène d'isolement des personnes concernées vis-à-vis de leur famille et de leur école; souligne, dès lors, l'importance d'une communication adaptée entre les parents, les équipes pédagogiques et les autorités pour détecter les signes de radicalisation chez les jeunes;
9. souligne que la diversité de l'Europe et ses communautés multiculturelles font partie intégrante de son tissu social, et qu'elles constituent un atout culturel essentiel; estime que toute politique de lutte contre la radicalisation doit être précise et proportionnée afin de respecter et de renforcer la diversité du tissu social des communautés;
10. s'inquiète du fait que les politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation risquent

de restreindre la liberté d'expression, que ce soit de façon directe ou par un effet dissuasif; insiste sur la nécessité de définir clairement et de façon détaillée les termes tels que "radicalisation" ou "extrémisme" afin d'éviter toute incidence négative de ces politiques sur l'expression légitime; insiste sur la nécessité d'une diversité des voix au sein des communautés vulnérables à la radicalisation afin que les idées et les discours modérés et progressistes puissent venir à bout de l'extrémisme; estime qu'il convient, à cet égard, d'encourager la diversité des opinions dans le cadre d'un débat ouvert;

11. invite les États membres à promouvoir, au sein de leurs systèmes éducatifs, une approche interculturelle qui permette d'apprendre à connaître et à respecter autrui, en partageant des valeurs communes;
12. souligne l'importance du rôle de la femme dans la prévention de la radicalisation au sein des familles;
13. met l'accent sur l'importance du dialogue interconfessionnel et interculturel en tant qu'instrument de cohésion et d'inclusion sociales, de médiation et de réconciliation;
14. reconnaît l'importance des rencontres et du dialogue public entre les diverses figures de référence des religions, qui peuvent contribuer de manière significative au dépassement des stéréotypes et des peurs dont sont victimes les différentes religions, et soutient ce type d'initiatives;
15. note avec inquiétude l'utilisation de l'internet et des médias sociaux à des fins de diffusion de matériel de propagande et de recrutement par des organisations terroristes; encourage la coopération active entre les États membres, l'Union et l'ensemble des parties intéressées pour lutter contre la diffusion des discours de radicalisation et de propagande sur l'internet; appelle à la mise en place de programmes de sensibilisation des jeunes aux discours de haine en ligne et aux risques qu'ils représentent, ainsi que de promotion de l'éducation aux médias et à l'internet; souligne, dès lors, la nécessité de développer avec les États membres un système innovant de contre-communication en ligne apte à aider les utilisateurs de l'internet les plus vulnérables à développer leur sens critique, ainsi que des technologies permettant de maîtriser et de combattre en amont ce phénomène; insiste sur le rôle crucial de toutes les parties intéressées dans l'élaboration et la diffusion de messages de contre-communication efficaces; souligne le rôle joué par l'éducation pour aider les jeunes à comprendre et à accepter les différences d'opinions, de convictions, de croyances et de styles de vie tout en respectant la diversité et l'état de droit, en favorisant l'esprit critique et le bon sens afin de permettre à ces jeunes, en particulier dans le contexte de l'internet et des médias sociaux, de saisir la réalité, de faire la distinction entre les faits et les opinions, de déceler la propagande et de résister à toutes les formes d'endoctrinement, de discours haineux et d'extrémisme en ligne; encourage les États membres et les parties intéressées à s'entendre sur des normes communes d'éthique journalistique afin de lutter contre les discours haineux dans les médias et dans les commentaires publiés en ligne par le grand public;
16. souligne que le renforcement du dialogue avec les jeunes, notamment par des échanges éducatifs et autres réseaux, est une condition essentielle pour jeter des passerelles, surmonter les préjugés et favoriser le dialogue entre les religions et le respect de la diversité culturelle; est d'avis que les programmes d'action transversaux basés sur l'enseignement alternatif et le dialogue interculturel, qui soulignent la diversité culturelle

et la nécessité de la comprendre, peuvent jouer un rôle majeur dans la création d'une vision commune de l'avenir basée sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, des normes internationales et des valeurs qui sous-tendent l'Union;

17. étant donné que les jeunes, qui sont à la recherche de leur identité et d'un sentiment d'appartenance, sont particulièrement susceptibles d'être influencés par la rhétorique extrémiste, insiste sur l'importance de s'efforcer d'aider les jeunes à développer leur identité, leur estime de soi et leur sentiment d'appartenance à la communauté, ainsi que leur acceptation des sociétés multiculturelles et multiethniques;
18. invite les États membres à axer davantage leurs programmes éducatifs sur l'acquisition de compétences dans le domaine des médias, afin que les enfants et les jeunes apprennent à comprendre et à évaluer avec discernement les informations souvent non filtrées auxquelles ils ont accès sur l'internet;
19. souligne la nécessité, tant pour les élèves que pour les membres du corps enseignant, de mieux comprendre la radicalisation et l'extrémisme et d'être davantage sensibilisés à l'utilisation des médias sociaux à des fins de radicalisation et de promotion des idéologies extrémistes; encourage les États membres à inclure la sécurité sur l'internet dans les programmes scolaires consacrés aux TIC afin de prévenir la radicalisation en ligne;
20. souligne que les réseaux sociaux et l'internet ne sont qu'une part du processus de radicalisation et que la lutte contre les vecteurs numériques de radicalisation ne représente qu'une part de la lutte contre ce phénomène;
21. rappelle l'objectif d'éducation aux médias poursuivi par le programme Europe créative qui permet de financer des projets visant à développer un discours critique vis-à-vis des médias, notamment numériques, dans le cadre de la lutte contre la radicalisation;
22. rappelle l'importance des programmes et outils de financement de l'Union tels que les programmes Horizon 2020, Erasmus+, Europe créative, "L'Europe pour les citoyens" et le cadre stratégique pour l'éducation et la formation à l'horizon 2020 dans le domaine de l'éducation, de la culture et du sport en tant que vecteurs essentiels des efforts des États membres dans la lutte contre les inégalités, l'intolérance, la discrimination et dans la prévention de la marginalisation, ainsi que de leurs efforts visant à intégrer les minorités dans la vie sociale de chaque État membre; invite la Commission à concrétiser son engagement à mobiliser des fonds ciblés existants pour promouvoir des actions concrètes de lutte contre les idéologies extrémistes et la radicalisation par le biais d'un dialogue avec les publics les plus ciblés; salue l'annonce de la Commission selon laquelle elle présentera, d'ici la fin de l'année, des recommandations pour approfondir la question de l'inclusion, de la diversité et des valeurs civiques dans les écoles, sur la base du programme Erasmus+;
23. fait remarquer le rôle joué par l'apprentissage non formel et informel ainsi que l'importance de faciliter la participation des jeunes à des activités bénévoles au sein d'organisations de jeunesse inclusives et à des sports de masse afin de renforcer les interactions et d'aider les jeunes à développer des compétences sociales et de communication, leur esprit critique, des compétences de résolution de problèmes ainsi que leur amour-propre, qui complètent l'éducation formelle;
24. insiste sur l'importance cruciale de services de soutien assurés par des psychologues et des

travailleurs sociaux correctement formés au sein des établissements d'enseignement; invite la Commission à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans l'éducation des immigrés et réfugiés récents afin d'éviter leur exclusion sociale; souligne l'importance de la formation réciproque et des activités communes des responsables religieux, de manière à influencer de façon positive sur le discours public;

25. invite la Commission à faire preuve d'inventivité dans la prévention et la lutte contre la radicalisation, y compris en développant des programmes à l'attention des parents dont les enfants sont susceptibles d'être recrutés;
26. encourage les États membres à mettre en œuvre des politiques d'enseignement et d'apprentissage qui abordent les questions controversées d'une manière qui favorise l'analyse critique, les valeurs sociales et une culture commune d'ouverture et de pluralisme dans les écoles et vis-à-vis de la population;
27. souligne le rôle et l'importance des ONG et des organisations de la société civile dans les processus de prévention de la radicalisation et de déradicalisation;
28. invite la Commission à renforcer davantage le réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR), en favorisant notamment l'accès aux informations et la coopération concrète entre les parties prenantes aux fins de la lutte contre la radicalisation, et à aider l'Union et ses États membres à mettre en place des programmes de déradicalisation et de réintégration ainsi que des "stratégies de sortie" afin d'aider les personnes concernées à quitter le monde de l'extrémisme violent;
29. souligne l'importance de projets éducatifs ciblés au sein des prisons, qui sont les lieux les plus exposés au risque de radicalisation;
30. souligne qu'il importe d'élaborer des politiques globales basées sur une approche intersectorielle entre différents domaines tels que la culture, le sport, l'emploi et la sécurité sociale et d'autres possibilités de travail sur l'inclusion sociale et la sauvegarde de la diversité, du pluralisme et des valeurs fondamentales communes aux niveaux européen, national, régional et local;
31. fait remarquer qu'une campagne de lutte contre le radicalisme par le développement culturel et humain devrait être amorcée en tant qu'élément du discours public et d'un effort plus payant de lutte stratégique contre le radicalisme poursuivant une vision à long terme;
32. rappelle l'importance de l'éducation pour la démocratie, la citoyenneté active et la culture politique démocratique ainsi que l'importance des valeurs qui sont au cœur de l'Union européenne, à savoir la liberté, la tolérance, l'égalité et l'état de droit;
33. fait remarquer qu'une éducation très axée sur l'intégration, qui constitue l'un des objectifs stratégiques du cadre pour l'éducation et la formation à l'horizon 2020, peut compenser la situation défavorable que connaissent de nombreux enfants et jeunes dans leurs foyers et contribuer ainsi à empêcher leur radicalisation;
34. affirme une fois de plus qu'il importe de favoriser l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active par l'éducation et la formation ainsi que de donner aux enfants et aux jeunes la possibilité d'acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour la

citoyenneté active et le dialogue interculturel et interreligieux;

35. souligne que la participation au programme Erasmus+ augmente le degré de citoyenneté active des jeunes; rappelle que les anciens étudiants Erasmus affichent un plus grand sentiment d'identité européenne et d'appartenance à l'Union ainsi qu'une perception positive de celle-ci, autant de traits qui réduisent le risque de radicalisation et agissent de manière positive sur les problèmes de l'intolérance et de la discrimination;
36. insiste sur la nécessité de trouver un équilibre entre la liberté d'expression et les objectifs de sécurité et de prévention de la radicalisation.



## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	15.9.2015
<b>Résultat du vote final</b>	+ : 22 - : 2 0 : 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Isabella Adinolfi, Dominique Bilde, Andrea Bocskor, Silvia Costa, Angel Dzhabazki, Jill Evans, Petra Kammerevert, Rikke Karlsson, Andrew Lewer, Svetoslav Hristov Malinov, Curzio Maltese, Fernando Maura Barandiarán, Luigi Morgano, Momchil Nekov, Yana Toom, Helga Trüpel, Julie Ward, Bogdan Brunon Wenta, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Milan Zver, Krystyna Lybacka
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Sylvie Guillaume, Dietmar Köster, Paul Nuttall, Hermann Winkler